Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-01_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 01 /21082025
OBJET : VALIDATION DU PROJET DE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**01**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-01_21082025-DE

LAURET Bruno	Conseiller	Présent
DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente
ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 01 /21082025
VALIDATION DU PROJET DE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2025
Direction Générale des Services

Le Maire expose :

L'article 27 du Règlement du Conseil Municipal en vigueur, dispose que chaque Procès-Verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de Procès-Verbal de la séance du 03 juillet 2025.

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-01_21082025-DE

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
(1 opposition : M. MULQUIN Christophe)

- **APPROUVE** le projet de Procès-Verbal de la séance du 03 juillet 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU ★ LA REUNION ★

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-03_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 03 /21082025
OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	21
Procurations	03
Votants	24
Abstention / Opposition	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent
DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-03_21082025-DE

ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 03 /21082025
APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)
Direction Affaires Juridiques, Electorales et Contrôle Interne

Le Maire expose :

Par délibération du 11 décembre 2024, le Conseil Municipal a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité (RLP), à l'issue d'un travail de co-construction avec les partenaires, et de concertation avec le public.

Ce projet de RLP a reçu un avis favorable des personnes publiques associées (PPA), de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), et de la Commissaire-Enquêtrice ayant réalisé l'enquête publique, qui a précisé dans son rapport que *« le projet intègre bien les observations et avis exprimés en amont de l'enquête publique en vue d'un RLP exemplaire orienté vers la construction d'une biosphère durable.* »

Il appartient maintenant au Conseil Municipal d'approuver le projet de RLP finalisé, à l'issue de cette phase d'enquête publique.

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-03_21082025-DE

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, portant modification des dispositions du Code de l'Environnement relatives à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes ;

Vu les dispositions du chapitre 1er Titre VIII du Livre V du Code de l'Environnement relatif à la publicité, aux préenseignes et aux enseignes, notamment ses articles L.581-14 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.103-2, L.103-3, L.153-11 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2022 prescrivant l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) avec les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation pour ladite élaboration ;

Vu le débat sur les orientations du RLP qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Leu le 13 juin 2024 ;

Vu la concertation qui s'est déroulée durant l'élaboration du RLP ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 11 décembre 2024, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de RLP ;

Vu les avis favorables des Personnes Publiques Associées et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites sur le projet arrêté de RLP ;

Vu l'arrêté du Maire n° 297/DAJECI/2025 du 15 avril 2025 soumettant le projet de RLP à enquête publique ;

Vu le dossier d'enquête publique, les observations exprimées, le rapport, l'avis favorable et les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

CONSIDERANT QUE les travaux de co-construction avec les différents partenaires, ainsi que la concertation avec le public, ont permis d'élaborer un règlement local de publicité qui va concilier préservation du cadre de vie, liberté d'expression et liberté du Commerce et de l'Industrie ;

CONSIDERANT QUE le projet de RLP va permettre d'encadrer l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie, d'harmoniser la réglementation sur le territoire tout en tenant compte des spécificités locales.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le Règlement Local de Publicité (RLP), en annexe de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que le Règlement Local de Publicité (RLP) sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la Commune ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Règlement Local de Publicité (RLP), en annexe de la présente délibération ;

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-03_21082025-DE

- **DIT** que le Règlement Local de Publicité (RLP) sera annexé au [illegible] la Commune ;

- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU LA RÉUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-04_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 04 /21082025
OBJET : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - CENTRE BOURG DE PITON

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**01**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent
DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-04_21082025-DE

ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 04 /21082025
CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - CENTRE BOURG DE PITON

Direction Aménagement et Développement / Aménagement

Le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie de ses habitants, la Ville de Saint-Leu a lancé en tant que maître d'ouvrage, des travaux de modernisation du centre bourg de Piton.

Ces travaux qui contribueront notamment à améliorer l'accessibilité, la sécurité, mais aussi à rendre plus agréable le linéaire compris entre le giratoire de la gendarmerie et le bras de la ravine la Veuve après l'église de Piton Saint-Leu, se dérouleront sur une période d'environ 1 an.

Des échanges ont eu lieux en février et mars 2025 avec les acteurs économiques concernés. Ceux-ci afin de les informer, mais aussi afin de leur permettre de s'exprimer pour adapter au mieux l'organisation des travaux et définir dans la mesure du possible des solutions d'accompagnement.

Toutes les mesures utiles pour limiter les nuisances ou gênes occasionnées par ces travaux de réhabilitation et de requalification de ces espaces publics seront prises par la Ville. Cependant, le

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-04_21082025-DE

risque que ces travaux puissent engendrer un éventuel préjudice aux acteurs économiques riverains existe.

La mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) a été l'une des pistes évoquées lors de ces rencontres.

En effet, afin de maintenir l'attractivité commerciale d'un secteur concerné par des travaux public, les Collectivités Locales ont la possibilité de créer une Commission d'Indemnisation Amiable. Celle-ci est chargée d'évaluer et de calculer le préjudice subi, conformément à la réglementation et à la jurisprudence en matière de réparation des dommages de travaux publics.

L'objectif de cette Commission est d'examiner et de rendre un avis sur les demandes d'indemnisation amiable des commerçants riverains des travaux publics, et faciliter leur acceptation.

La Commission devra pour se faire :

- Instruire les dossiers de demande d'indemnisation des préjudices commerciaux susceptibles d'être causés aux acteurs économiques riverains, en s'entourant de l'avis d'experts techniques et financiers afin de déterminer d'une part, la réalité du préjudice, et d'autre part, son évaluation financière ;
- Émettre un avis motivé et une proposition de montant d'indemnisation. En cas d'acceptation de la proposition par le demandeur, un projet de protocole transactionnel sera établi par la Ville et transmis, pour signature, au professionnel requérant.

Tout protocole signé, vaudra au sens de l'article 2044 du Code Civil, renonciation à tout recours contentieux ultérieur concernant le montant proposé et tous les chefs de préjudice.

La Commission d'Indemnisation Amiable est un organe purement consultatif, dont l'avis sert à éclairer les décisions du Conseil Municipal. La Ville reste souveraine dans le choix de refuser ou d'accepter le principe du versement d'une indemnisation aux professionnels et d'en arrêter le montant.

Afin d'encadrer la mise en place de cet outil d'accompagnement et de soutien aux commerçants et artisans susceptible de subir un préjudice économique dans le cadre des travaux, un Règlement Intérieur détaillant les modalités est annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé de constituer une Commission de 9 membres avec voix délibératives :

- 4 élus désignés par le Conseil Municipal ;
- 1 représentant de la CCI de la Réunion ;
- 1 représentant de la CMA de la Réunion ;
- 1 représentant de la DGFIP ;
- 1 expert-comptable ;
- Le président de l'association des commerçants.

Chaque membre titulaire permanent de la Commission sera représenté, en son absence, par son suppléant.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la création de la Commission d'indemnisation amiable ;
- **D'EN DESIGNER** les membres ;
- **D'APPROUVER** son Règlement Intérieur ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les protocoles transactionnels établis sur proposition de la Commission

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-04_21082025-DE

- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Maire propose les candidatures de Mesdames Marjorie LENCLUME et Brigitte DALLY et de Messieurs Wei Ming LEE AH NAYE et David RENE.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, **le Conseil Municipal, à la majorité** (1 opposition : M. MULQUIN Christophe)**.**

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
(1 opposition : M. MULQUIN Christophe)

- **APPROUVE** la création de la Commission d'indemnisation amiable ;

- **DESIGNE** Mme Marjorie LENCLUME, Mme Brigitte DALLY, M. Wei Ming LEE AH NAYE et M. David RENE comme membres de la Commission amiable, par un vote à main levée, conformément à l'article 24 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;

- **APPROUVE** son Règlement Intérieur ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les protocoles transactionnels établis sur proposition de la Commission ;

- **AUTORISE** le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU LA REUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 974-219740131-20250821-05_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 05 /21082025
OBJET : ZAC ROCHE CAFE – APPROBATION DE LA RETROCESSION DES VOIRIES, ESPACES COMMUNS ET RESEAUX DE LA ZAC ROCHE CAFE

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**00**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent
DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 974-219740131-20250821-05_21082025-DE

ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 05 /21082025
ZAC ROCHE CAFE – APPROBATION DE LA RETROCESSION DES VOIRIES, ESPACES COMMUNS ET RESEAUX DE LA ZAC ROCHE CAFE
Direction Aménagement et Développement / Aménagement

Le Maire expose :

Par délibération du 27 novembre 2009 la Commune de Saint-Leu a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC Roche Café à CBo Territoria via un traité de concession d'Aménagement.
Le traité de concession a été signé le 2 mars 2010.

Dans le cadre de son intervention, CBo Territoria a réalisé l'ensemble des travaux d'aménagement prévus au contrat de concession. Il convient à présent de procéder à la rétrocession des équipements publics ainsi que des parcelles correspondantes, ces fonciers constituant des biens de retour pour la ville.

La superficie totale approximative à rétrocéder est de 47 585 m2 et, conformément au traité de concession cette rétrocession se fera à l'euro symbolique.
Les biens concernent diverses parcelles de terrain à usage de voiries et espaces verts communs situés dans la ZAC Roche Café, ensemble les espaces communs, plateau sportif, maison de quartier, réseaux divers, voies et éclairages y édifiés et figurant ainsi au cadastre :

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 974-219740131-20250821-05_21082025-DE

Référence cadastrale de Parcelle	Superficie approximative (m²)	Type d'équipement	Emplacement
CX 2547	11 517	Parcelle bâtie, Maison de quartier, Petit terrain de football, Agrès sportif, Ravine et Espace naturel	Rue du Basalte
CX 2892	280	Voirie accès Damour	Rue Ambre
CX 2544	644	Cheminement, espace vert, escalier	Rue Ambre
CX 2224	131	Espace vert	Rue Ambre
CX 2893	1 357	Voirie et espaces verts	Rue Ambre / Chemin Moutien
CX 2895	2 742	voirie	Chemin Moutien
CX 2534	673	Bassin de rétention Cornaline	Chemin Thenor
CX 2897	2 285	Voirie	Chemin Thénor - Barreau
CX 2896	1 397	Voirie	Chemin Moutien
CX 2555	195	Espaces verts	Chemin Thenor
CX 2890	3 334	Bassin de rétention Reinettes	Rue des Bois de Reinettes
CX 1803	1 472	Voirie et espaces verts	Rue des Bois de Reinettes
CX 2551	2 154	Mail piéton amont	Avenue de Cristal
CX 2553	937	Mail piéton aval	Rue des Bois de Reinettes
CX 2682	2 458	Ravine Maison de quartier aval	
CX 2221	245	Espaces verts	Rue Ambre/Av de Cristal
CX 2545	6 779	Voirie et espaces verts	Avenue de Cristal, Rue du BAsaltte
CX 2649	2 176	Ravine Plateau sportif	Chemin Thenor
CX2625	1 319	Voirie	Chemin Thenor
CX 2662	167	Espace d'accès au plateau sportif	Chemin Thenor
CX 1881	874	Plateau sportif vert	Chemin Thenor
CX 1880	4 449	ILOT 1	

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 974-219740131-20250821-05_21082025-DE

Total	47 585 m²		

Cette affaire a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal lors de la séance du 3 juillet dernier mais une erreur matérielle s'étant glissée dans le tableau listant les assiettes foncières rétrocédées, il est nécessaire de corriger cette erreur par une nouvelle délibération.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 06/03072025 du 3 juillet 2025 ;
- **D'APPROUVER** la rétrocession à l'euro symbolique des voiries, des espaces communs, des réseaux divers et éclairages publics, du plateau sportif et de la parcelle bâtie de la maison de quartier tels que détaillés dans le plan de rétrocession annexé ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les équipements publics ainsi transférés relèveront désormais de la responsabilité de la commune pour leur gestion, entretien et maintenance ;
- **DE PREVOIR** une inscription budgétaire au budget communal pour l'entretien des équipements rétrocédés ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document nécessaire à cette rétrocession, notamment les actes notariés à intervenir

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 06/03072025 du 3 juillet 2025 ;
- **APPROUVE** la rétrocession à l'euro symbolique des voiries, des espaces communs, des réseaux divers et éclairages publics, du plateau sportif et de la parcelle bâtie de la maison de quartier tels que détaillés dans le plan de rétrocession annexé ;
- **PREND ACTE** que les équipements publics ainsi transférés relèveront désormais de la responsabilité de la commune pour leur gestion, entretien et maintenance ;
- **PREVOIT** une inscription budgétaire au budget communal pour l'entretien des équipements rétrocédés ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document nécessaire à cette rétrocession, notamment les actes notariés à intervenir

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

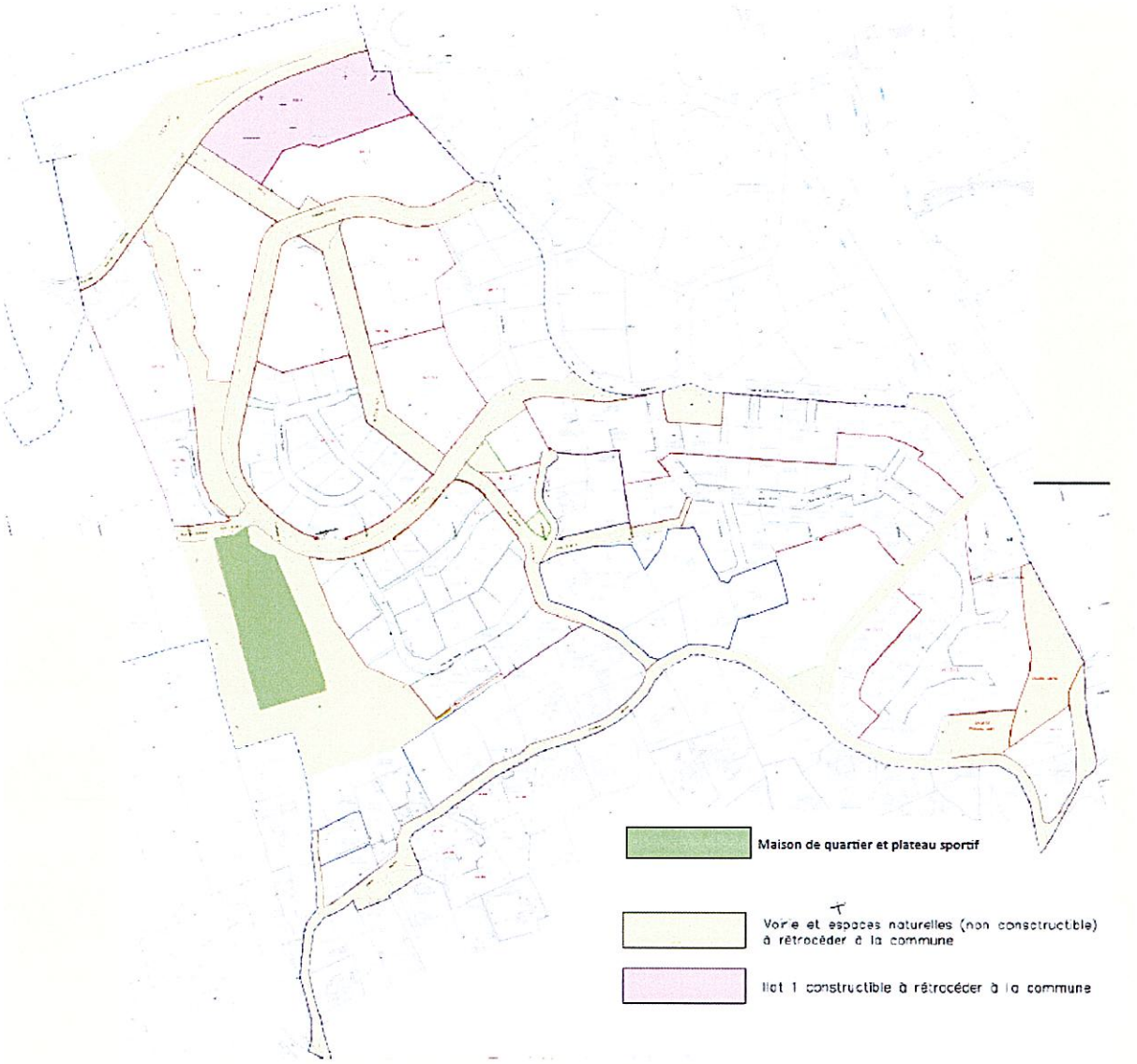
MAIRIE DE ST LEU LA REUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 974-219740131-20250821-05_21082025-DE

PLAN DE RETROCESSION



Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 974-219740131-20250821-06_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 06 /21082025
OBJET : CHAMBRE FUNERAIRE DE STELLA – MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA PARTIE RESERVEE AU PUBLIC - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR PROVISOIRE POUR LA PERIODE TRANSITOIRE ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DEFINITIF DE LA CHAMBRE FUNERAIRE DE STELLA

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**00**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 974-219740131-20250821-06_21082025-DE

LAURET Bruno	Conseiller	Présent
DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente
ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 06 /21082025
CHAMBRE FUNERAIRE DE STELLA – MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA PARTIE RESERVEE AU PUBLIC - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR PROVISOIRE POUR LA PERIODE TRANSITOIRE ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DEFINITIF DE LA CHAMBRE FUNERAIRE DE STELLA
Direction Affaires Générales et Services Publics / Funéraire

Le Maire expose :

La Commune de Saint-Leu a obtenu une autorisation préfectorale pour la création d'une chambre funéraire, répondant aux prescriptions techniques fixées par les articles D.2223-80 à D.2223-88 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La chambre funéraire, qui sera implantée sur le site de l'ancienne chapelle ardente de Stella, disposera d'une partie réservée au public et d'une partie technique à usage exclusif des professionnels et du personnel communal.

La partie réservée au public est composée de deux salons de présentation des défunts (ou salons des veillées) équipés des mobiliers et accessoires adaptés à l'usage, de deux offices équipés (kitchenette/cafétéria), de sanitaires PMR, d'un espace couvert extérieur de 60 m^2 équipé de bancs.

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 974-219740131-20250821-06_21082025-DE

Les familles accéderont aux parties qui leur sont réservées par une entrée sur la Rue de la Pépinière et disposeront d'un parking de 12 places dont une PMR.

La chambre funéraire sera également mise à la disposition des entreprises de pompes funèbres et autres opérateurs funéraires, qui auront accès à la partie technique dédiée à leurs usages professionnels, qui comprend une salle de préparation des défunts, équipée de cellules réfrigérées en positif et en négatif et de sanitaires.

L'accès à la partie technique se fait également par la Rue de la Pépinière, mais suivant un circuit spécifique déconnecté de celui réservé aux familles. L'accès à la salle de préparation se fera depuis un garage muni d'un ascenseur permettant le transport à la verticale des cercueils des défunts, et ce, à l'abri des regards du public, conformément aux dispositions réglementaires pour ce type d'établissement

Le personnel communal disposera d'un local technique, d'une buanderie, de vestiaires et de sanitaires dans la partie technique et d'un espace d'accueil dans la partie réservée au public.

La chambre funéraire sera dotée de dispositifs de sécurité et de secours, tels qu'un groupe électrogène de 10 KVA, une Citerne d'eau (non potable), des extincteurs portatifs (minimum 2) à eau pulvérisée, un système d'alarme incendie de type 4, des panneaux de signalisation des plans d'intervention et d'évacuation et un dispositif de surveillance de type « AJAX ».

La Chambre Funéraire de Stella sera gérée par le Service Funéraire, qui dispose d'agents formés et titulaires du titre de Dirigeant Funéraire et des diplômes de Conseiller Funéraire et de Maître de Cérémonies.

Lieu de recueillement, de cérémonies et d'adieux aux défunts, elle sera ouverte à toutes les religions et toutes croyances et pourra être mise à la disposition de toutes les personnes, quel que soit le lieu du décès du défunt ou de son domicile.

A ce stade des travaux, la livraison des espaces réservés au public est programmée pour le mois de septembre. Cependant, la livraison de la partie technique ne pourra se faire que d'ici la fin de l'année, car conditionnée du point de vue des travaux, par l'installation de l'ascenseur, prévue fin novembre, mais également du point de vue réglementaire, par l'obtention de l'habilitation pour la gestion d'une chambre funéraire, délivrée par les services de l'Etat.
Aussi, vue la forte demande des familles de pouvoir disposer à nouveau d'un espace de recueillement sur leur commune, autre que celui de la Chaloupe, et dans l'attente de la livraison complète de ce nouvel équipement et de l'obtention de l'habilitation préfectorale, il est proposé de leur permettre de disposer, dès leur livraison et aménagement, des deux salons de présentation (ou salles de veillée) et des espaces qui leur sont réservés, étant précisé que es travaux restant à réaliser sur la partie technique n'entrainent aucun risque pour la sécurité du public, cette partie leur étant inaccessible.

Ce faisant, il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur provisoire afin de fixer les modalités d'utilisation et de mise à disposition des espaces réservés au public pendant cette période transitoire, et notamment le rappel que les veillées et recueillements ne pourront se faire qu'en cercueil fermé (cf. règlement provisoire en annexe 1).

S'agissant des conditions financières de la mise à disposition de la partie réservée au public, pendant cette même période transitoire, il est important de préciser que celle-ci sera autorisée à titre gratuit contre dépôt d'une caution d'une valeur de 100 euros. Les dispositions relatives au traitement de la caution sont précisées dans le règlement intérieur provisoire.
Enfin, la livraison de la partie technique et l'autorisation d'ouverture en tant que chambre funéraire habilitée étant prévue pour la fin de cette année, il convient également de fixer, dès maintenant, les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des locaux, tant par les familles que par les

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le
ID : 974-219740131-20250821-06_21082025-DE

professionnels du funéraire (entreprise de pompes funèbres), de façon à être opérationnelle dès son ouverture au public (cf. règlement intérieur définitif de la chambre funéraire en annexe 2).

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** l'utilisation et la mise à disposition des espaces réservés au public, dès leur livraison en septembre 2025, et ce, pendant une période transitoire allant jusqu'à l'ouverture officielle de la Chambre Funéraire de Stella ;

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur provisoire associé à l'utilisation et à la mise à disposition des espaces réservés au public, tel que présenté en annexe 1 ;

- **D'APPROUVER** le principe de la gratuité de cette mise à disposition avec dépôt d'une caution, pendant cette période transitoire ;

- **DIRE** que le règlement provisoire sera abrogé à la fin de la période transitoire et dès la mise en œuvre du règlement intérieur définitif de la Chambre Funéraire de Stella ;

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur définitif de la Chambre Funéraire de Stella, tel que présenté en annexe 2 ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et afférent à l'application de ces dispositions.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'utilisation et la mise à disposition des espaces réservés au public, dès leur livraison en septembre 2025, et ce, pendant une période transitoire allant jusqu'à l'ouverture officielle de la Chambre Funéraire de Stella ;

- **APPROUVE** le règlement intérieur provisoire associé à l'utilisation et à la mise à disposition des espaces réservés au public, tel que présenté en annexe 1 ;

- **APPROUVE** le principe de la gratuité de cette mise à disposition avec dépôt d'une caution, pendant cette période transitoire ;

- **DIT** que le règlement provisoire sera abrogé à la fin de la période transitoire et dès la mise en œuvre du règlement intérieur définitif de la Chambre Funéraire de Stella ;

- **APPROUVE** le règlement intérieur définitif de la Chambre Funéraire de Stella, tel que présenté en annexe 2 ;

- **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et afférent à l'application de ces dispositions.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU LA REUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-07_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 07 /21082025
OBJET : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT SIEG PETITE ENFANCE

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**00**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent
DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente
ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-07_21082025-DE

SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 07 /21082025
AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT SIEG PETITE ENFANCE

Direction Générale des Services / CCAS

Le Maire expose :

Par délibération en date du 13 octobre 2022, le Conseil Municipal a confié à l'association « Babyland » la gestion du Service Social d'Intérêt Général (SSIEG) Petite Enfance couvant l'activité de quatre établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) : la crèche « les Galabets » et les trois micro-crèches « les petits capucins ». Une convention de mandatement a été signée entre la Ville et le gestionnaire pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2023.

En accord avec la Ville, l'association Babyland a répondu à un appel à projets du Fonds d'Innovation Petite Enfance (FIPE) lancé par l'État le 9 juin 2023 en élaborant un dispositif de déploiement d'un babybus itinérant sur la Commune de Saint-Leu. Il s'agit d'un mode de garde d'enfants atypique au plus près des familles dans les quartiers. Le babybus va dans un premier temps se déplacer sur 2 sites avec une offre d'accueil de 12 places.

Le projet de babybus itinérant a obtenu un avis favorable du jury du FIPE le 22 janvier 2024. Par délibération en date du 11 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le déploiement du babybus itinérant sur la Commune et acté sa participation financière à la mise en œuvre du projet.

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-07_21082025-DE

S'agissant d'une composante supplémentaire du Service Public de la Petite Enfance de la Ville, le dispositif babybus itinérant doit s'inscrire dans le cadre du SIEG en tant qu'accessoire du service principal qu'est la gestion des 4 EAJE précités dont a la charge l'association Babyland.

L'avenant n°2, ci-annexé, comprend des grilles financières qui actualise les participations financières de la ville au projet actées lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2024.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'INTEGRER** par voie d'avenant, au périmètre du SSIEG Petite Enfance de Saint-Leu, le dispositif babybus itinérant ;
- **D'APPROUVER** l'avenant n° 2, *en annexe*, modifiant en conséquence la convention de mandatement SSIEG Petite Enfance établie entre la Ville de Saint-Leu et l'association Babyland le 16 décembre 2022 ;
- **D'AUTORISER** le versement des subventions de la ville a l'association babyland, telles qu'indiquées dans les grilles financières (*en annexe)* ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **INTEGRE** par voie d'avenant, au périmètre du SSIEG Petite Enfance de Saint-Leu, le dispositif babybus itinérant ;
- **APPROUVE** l'avenant n° 2, *en annexe*, modifiant en conséquence la convention de mandatement SSIEG Petite Enfance établie entre la Ville de Saint-Leu et l'association Babyland le 16 décembre 2022 ;
- **AUTORISE** le versement des subventions de la ville a l'association babyland, telles qu'indiquées dans les grilles financières (*en annexe)* ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU LA RÉUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-08_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 08 /21082025
OBJET : REHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DE BOIS DE NEFLES LA CROIX VALIDATION DU PERIMETRE, DES OBJECTIFS, DU BILAN ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – PARTICIPATION FINANCIERE DU DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) DE L'ÉTAT ET DU FONDS DE CONCOURS DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**00**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-08_21082025-DE

ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent
DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente
ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 08 /21082025
REHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DE BOIS DE NEFLES LA CROIX VALIDATION DU PERIMETRE, DES OBJECTIFS, DU BILAN ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – PARTICIPATION FINANCIERE DU DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) DE L'ÉTAT ET DU FONDS DE CONCOURS DU TERRITOIRE DE L'OUEST
Direction Qualité de Vie, Supports Techniques / Superstructure

Le Maire expose :

La Commune de Saint-Leu envisage de réhabiliter la maison de quartier de Bois de Nèfles La Croix, située au n° 166 Chemin Pierre Deguigné - 97424 Piton Saint-Leu dans le quartier de Bois de Nèfles. Le bâtiment d'une surface approximative de 250 m² a été construit sur un terrain cadastré DD 200 d'une superficie de 852 m² (cf. annexe 1 périmètre de l'opération).

La maison de quartier de Bois de Nèfles La Croix constitue un équipement de proximité indispensable, au service de la cohésion sociale et du développement local implantée sur le quartier

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-08_21082025-DE

de Bois de Nèfles. Elle occupe une fonction stratégique au service du lien social, de l'animation locale et du développement socio-culturel du secteur puisqu'elle accueille une diversité d'activités – danse, théâtre, yoga, boxe, activités extérieures et arts plastiques destinées à l'ensemble des habitants, sans distinction d'âge ni de condition sociale. Le bâtiment accueille également les activités mises en place dans le cadre de l'accompagnement soci-éducatif du Programme de Réussite Educative (PRE) du contrat de ville de Saint-Leu.

Au-delà de sa vocation d'offre d'activités de loisirs, la maison de quartier favorise l'inclusion des publics fragilisés, lutte contre l'isolement social et encourage la participation citoyenne en soutenant les dynamiques collectives. Elle participe activement à l'éducation populaire, à l'épanouissement personnel des usagers et au renforcement du tissu associatif local.

L'objectif est d'en faire un véritable lieu de rencontre et d'échange pour la population afin d'améliorer la pratique des activités sportives et culturelles existantes et des activités numériques qui seront proposées après les travaux de réhabilitation. Il s'inscrit dans une logique de valorisation du service public de proximité et de soutien à la vitalité du territoire de Bois de Nèfles La Croix.

Les travaux de réhabilitation envisagés déjà en 2019 prévoyaient la réalisation d'un parking et la réhabilitation du bâtiment. Le parking de 16 places dont 2 PMR a été livré en 2023 et les travaux de la maison de quartier ont été reportés pour des raisons budgétaires. Les travaux du bâtiment portent principalement sur la remise aux normes de la totalité des locaux, de l'assainissement, de traiter les infiltrations résultant d'une toiture vieillissante et détériorée, l'accessibilité PMR des locaux, et l'adaptation des espaces aux besoins évolutifs des usagers. Le projet prévoit également des travaux de rénovation énergétique afin d'améliorer le confort thermique et énergétique du bâtiment à la suite du diagnostic thermique effectué en 2025.

Les dépenses prévisionnelles études et travaux, sont co-financées par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2025) de l'État, du Fonds de Concours du Territoire de l'Ouest et de la Ville.

Le bilan de l'opération est présenté de la manière suivante :

	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant TVA (8,5%)
Dépenses			
Etudes	18 125,00 €	19 665,63 €	1 540,63 €
Travaux et aléas	466 888,00 €	506 573,48 €	39 685,48 €
total	**485 013,00 €**	**526 239,11 €**	**41 226,11 €**
Recettes			
DSIL (56%)	269 182,22 €	269 182,22 €	
Fonds de concours (22%)	107 915,39 €	107 915,39 €	
Ville (22%)	107 915,39 €	149 141,50 €	41 226,11 €
total	**485 013,00 €**	**526 239,11 €**	**41 226,11 €**

Madame Brigitte DALLY demande au Maire de rajouter au dispositif l'approbation de l'affectation d'une partie des locaux au Programme de Réussite Éducative (PRE). Ce qui a été accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** la subvention DSIL à hauteur de 269 182, 22 € ;

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-08_21082025-DE

- **DE SOLLICITER** la subvention Fonds de Concours du TO à hauteur de 107 915, 39 € ;
- **DE VALIDER** la participation financière de la Commune à hauteur de 149 141, 50 € (y compris la TVA) en tant que maître d'ouvrage de l'opération ;
- **DE PRENDRE** en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **D'APRROUVER** la destination future d'une partie des locaux à la réception dédiée des familles suivies dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) du contrat de ville de Saint-Leu ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou l'Élu(e) délégué(e), à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la subvention DSIL à hauteur de 269 182, 22 € ;
- **SOLLICITE** la subvention Fonds de Concours du TO à hauteur de 107 915, 39 € ;
- **VALIDE** la participation financière de la Commune à hauteur de 149 141, 50 € (y compris la TVA) en tant que maître d'ouvrage de l'opération ;
- **PREND** en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **APRROUVE** la destination future d'une partie des locaux à la réception dédiée des familles suivies dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) du contrat de ville de Saint-Leu ;
- **AUTORISE** le Maire, ou l'Élu(e) délégué(e), à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-09_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 09 /21082025
OBJET : RESTRUCTURATION, EXTENSION ET REMISE AUX NORMES DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE GRAND-FOND - VALIDATION DU PROGRAMME, DU PÉRIMÈTRE, DU BILAN ET DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPERATION

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**00**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-09_21082025-DE

DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente
ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 09 /21082025
RESTRUCTURATION, EXTENSION ET REMISE AUX NORMES DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE GRAND-FOND - VALIDATION DU PROGRAMME, DU PÉRIMÈTRE, DU BILAN ET DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPERATION

Direction Qualité de Vie et Supports Techniques / Direction des Services Techniques

Le Maire expose :

L'école maternelle de Grand-Fond, située dans un quartier des mi-pentes de la Commune, accueille actuellement 79 enfants. Celle-ci a fait l'objet de travaux de réhabilitation au niveau des classes et de la cour intérieure en 2023 : voiles d'ombrage, sol amortissant, étanchéité en toiture dalle, sol souple, peinture, clôture etc…

La cuisine et la salle de réfectoire de l'école doivent faire l'objet d'une réhabilitation afin de la rendre aux normes sanitaires conformément au rapport des services de la DDSV (Direction Départementale des Services Vétérinaires). Face aux évolutions règlementaires et au fonctionnement de la restauration scolaire, la Commune de Saint-Leu a souhaité une remise à niveau de ce service, grâce à la redéfinition d'une organisation et des moyens afin de proposer un service de repas adapté aux élèves des écoles primaires.

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-09_21082025-DE

Ces travaux s'inscrivent dans un programme pluriannuel de remise aux normes des cantines scolaires de la Commune afin d'atteindre les objectifs suivants :

- de répondre aux besoins des élèves et du personnel en matière de repas ;
- de respecter l'ensemble de la réglementation sanitaire ;
- de répondre au mieux aux exigences du code du travail en matière de personnels de la restauration ;
- D'engager et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

Les travaux de réhabilitation envisagés comprennent notamment :

- L'aménagement de vestiaires conformes aux normes en vigueur ;
- La restructuration des locaux afin de garantir le respect du principe de la « marche en avant », avec des zones dédiées à la préparation, à la plonge et au stockage ;
- La création d'un local destiné à la gestion des déchets ;
- L'installation d'une réserve spécifique aux produits d'entretien ;
- L'aménagement d'un nouveau réfectoire dans des espaces adéquats et fonctionnels.

A ce stade, les dépenses prévisionnelles de l'opération s'élèvent à 627 000,00 € HT (680 295,00 € TTC) et se décomposent comme suit :

Désignation	Montants HT	Montants TTC
Etudes	77 000,00 €	83 545,00 €
Travaux	550 000,00 €	596 750,00 €
TOTAL	**627 000,00 €**	**680 295,00 €**

Les recettes prévisionnelles de l'opération proviennent des financements FEI (Fonds Exceptionnel d'Investissement) de l'Etat, le fonds de concours du Territoire de l'Ouest (TO) au travers du pacte financier et fiscal et de la participation de la Ville.

L'objectif du FEI est de favoriser l'émergence de projets innovants et/ou structurants, visibles, réalisables dans les plus brefs délais, et susceptibles d'avoir un fort impact sur l'emploi et le développement économique et durable (eau, assainissement) et l'amélioration du quotidien des ultra-marins. Pour 2025, deux priorités ministérielles ont été retenues pour la sélection des opérations à financer :

- les investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et plus généralement les opérations inscrites aux contrats de progrès du plan eau-DOM ;
- les opérations s'intégrant dans le plan de rénovation des écoles primaires, prévu par la mesure n° 32 du Comité Interministériel des Outre-Mer du 18 juillet 2023.

En ce qui concerne, le Pacte Financier et Fiscal du TO, celui-ci vise à renforcer l'investissement dans la région Ouest. Une enveloppe de fonds de concours de 20 millions d'euros a été répartie entre les communes membres pour la période 2024-2026, selon des critères de rééquilibrage et de péréquation. Le montant alloué à la Commune de Saint-Leu est de 2 441 947,00 €.

Le plan de financement prévisionnel du projet de restructuration, extension et mise aux normes du restaurant scolaire de l'école de Grand-Fond se présente de la manière suivante :

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-09_21082025-DE

Dépenses		Recettes	
Poste	**Estimation (€ HT)**	**Financement**	**(€)**
Études	77 000,00	Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) (50 %)	313 500,00
Travaux	550 000,00	Fonds de concours du Territoire de l'Ouest (25 %)	156 750,00
		Commune (25 %)	156 750,00
Total dépenses € HT	**627 000,00**	**Total recettes € HT**	**627 000,00**
		TVA (8,5 %) -	53 295,00
TVA (8,5 %) -	53 295,00	*Total participation Ville y/c TVA*	*210 045,00*
Total dépenses € TTC	**680 295,00**	**Total recettes € TTC**	**680 295,00**

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** la subvention FEI pour un montant de 313 500, 00 € ;
- **DE SOLLICITER** le Fonds de concours du TO à hauteur de 156 750,00 € ;
- **DE VALIDER** la participation financière de la Commune à hauteur de 210 045,00 € (y compris la TVA) en tant que maître d'ouvrage de l'opération ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou l'Élu(e) délégué(e), à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la subvention FEI pour un montant de 313 500, 00 € ;
- **SOLLICITE** le Fonds de concours du TO à hauteur de 156 750,00 € ;

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-09_21082025-DE

- **VALIDE** la participation financière de la Commune à hauteur de 210 045,00 € (y compris la TVA) en tant que maître d'ouvrage de l'opération ;

- **S'ENGAGE** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;

- **AUTORISE** le Maire, ou l'Élu(e) délégué(e), à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU LA REUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-10_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 10 /21082025
OBJET : REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – MODIFICATION DU BILAN FINANCIER DU PROJET

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**00**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent
DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-10_21082025-DE

ELLIN Fabrice	Conseiller	Pr
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 10 /21082025
REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – MODIFICATION DU BILAN FINANCIER DU PROJET
Direction *Qualité de Vie et Supports Techniques / Régie Bâtiment*

Le Maire expose :

La Commune de Saint-Leu réhabilite la Maison des Associations, située Rue Gaspard – 97436 Saint-Leu, dans le quartier du Centre-ville. Le bâtiment, d'une surface approximative de 250 m², est implanté sur un terrain communal cadastré n° AV1586.

La Maison des Associations constitue un équipement de proximité essentiel, au service de la cohésion sociale et du dynamisme associatif local. Elle joue un rôle stratégique dans le lien social, l'animation locale et le développement socio-culturel de la commune, en accueillant une grande variété d'activités : réunions associatives, ateliers culturels et éducatifs, activités sportives ou numériques ouvertes à tous les publics, sans distinction d'âge ni de condition sociale.

Au-delà de ses fonctions d'accueil, la Maison des Associations favorise l'inclusion sociale, lutte contre l'isolement et soutient l'engagement citoyen à travers des dynamiques collectives. Elle contribue activement à l'éducation populaire, à l'épanouissement des usagers et au renforcement du tissu associatif de Saint-Leu.

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-10_21082025-DE

L'objectif de la réhabilitation est de transformer ce lieu en un véritable espace de rencontre, de travail partagé et de pratique associative, mieux adapté aux besoins actuels et futurs des usagers.

Le projet vise notamment à :

- Mettre aux normes l'ensemble des installations (sécurité, assainissement, accessibilité PMR) ;
- Refaire la toiture dégradée et traiter les infiltrations ;
- Réaménager les espaces intérieurs selon les usages évolutifs ;
- Réaliser une rénovation énergétique pour améliorer les performances thermiques.

Le montant total des dépenses prévisionnelles (études + travaux) s'élève à 450 000,00 € TTC. Ce projet est financé par le Territoire de l'ouest, via la Dotation de Fonds de concours 2025 et la Commune de Saint-Leu.

A ce stade, le coût prévisionnel de l'opération est de 414 746.54 € HT et se décompose comme suit :

Désignation	Montants HT	Montants TTC
Travaux	414 746.54 €	450 000,00 €

Le Pacte Financier et Fiscal du Territoire de l'Ouest (TO) vise à renforcer l'investissement dans la région Ouest. Une enveloppe de fonds de concours de 20 millions d'euros a été répartie entre les communes membres pour la période 2024-2026, selon des critères de rééquilibrage et de péréquation. Ce dispositif permettra de soutenir dès à présent les projets des communes de l'agglomération.

Le montant alloué à la Commune de Saint-Leu est de 2 441 947 €.

Le projet de réhabilitation de la Maison des Associations étant éligible au fonds de concours du TO, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Poste	**Estimation**	**Financement**	**(€)**
Travaux	414 746,54 € (HT)	Fonds de concours du Territoire de l'Ouest (TO) (HT)	207 373,27 €
TVA (8,5 %) - Ville	35 253,46 €	Commune (TVA INCLUS)	242 626,73 €
Total € TTC	**450 000,00 €**	**Total € TTC**	**450 000,00 €**

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** la subvention Fonds de Concours du TO à hauteur de 207 373,27 € ;
- **DE VALIDER** la participation financière de la Commune à hauteur de 242 626,73 € (y compris TVA) en tant que maître d'ouvrage de l'opération ;

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-10_21082025-DE

- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;

- **D'AUTORISER** le Maire, ou l'Élu(e) délégué(e), à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

- **SOLLICITE** la subvention Fonds de Concours du TO à hauteur de 207 373,27 € ;

- **VALIDE** la participation financière de la Commune à hauteur de 242 626,73 € (y compris TVA) en tant que maître d'ouvrage de l'opération ;

- **S'ENGAGE** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;

- **AUTORISE** le Maire, ou l'Élu(e) délégué(e), à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU LA RÉUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-11_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 11 /21082025
OBJET : VALIDATION DES MODIFICATIONS APPORTEES AUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRE DE L'OUEST- INTEGRATION D'UNE COMPETENCE FACULTATIVE EN MATIERE DE SERVICES FUNERAIRES

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**00**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-11_21082025-DE

DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente
ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 11 /21082025
VALIDATION DES MODIFICATIONS APPORTEES AUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRE DE L'OUEST- INTEGRATION D'UNE COMPETENCE FACULTATIVE EN MATIERE DE SERVICES FUNERAIRES
Direction Affaires Générales et Services Publics

Le Maire expose :

Le 25 juin dernier, le Conseil communautaire a délibéré sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Territoire de L'Ouest afin d'y intégrer une compétence facultative en matière de services funéraires.

En effet, afin de répondre à la demande de la population, et compte tenu des contraintes démographiques et spatiales du territoire, le Territoire de l'Ouest envisage la construction d'un Centre Funéraire Intercommunal permettant de proposer une offre globale aux familles des défunts.

Cet équipement sera doté à minima des espaces suivants :

- Un cimetière disposant de 2 000 concessions funéraires (emplacements de pleine terre et caveaux) ;
- Un funérarium disposant de 4 salons funéraires ;

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-11_21082025-DE

- Un crématorium disposant d'un jardin du souvenir et de 850 cases de columbariums cinéraires (emplacements de columbariums et de cavurnes).

Or, à ce jour, les compétences attachées aux différentes composantes du futur Pôle Funéraire Intercommunal sont exercées par les communes membres, car ne constituant pas des compétences obligatoires ou optionnelles des Communautés d'Agglomération prévues à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Aussi, la création de ce futur centre funéraire est donc conditionné par un transfert préalable de ces compétences des communes membres vers l'intercommunalité. Pour autant, l'organisation du transfert des compétences doit prendre en come la ligne de répartition entre les compétences transférées à l'intercommunalité et celles conservées par les communes. Ainsi, la compétence « cimetières » et « chambres funéraires » sera partagée entre les deux strates territoriales et, le territoire n'étant pas encore doté en crématorium, la compétence pourra être entièrement transférée à l'intercommunalité.

Conformément à l'article L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT, le Conseil Communautaire ayant déjà délibéré sur la modification des statuts du T.O., il revient à chaque Conseil Municipal des communes membres de se prononcer sur les modifications apportées.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** l'intégration aux statuts du T.O. de l'article suivant :
 « 5.13. COMPETENCE FACULTATIVES EN MATIERE DE SERVICES FUNERAIRES
 - ***Conception, création, extension, gestion et entretien sur tout le territoire intercommunal des crématoriums et des sites cinéraires qui leur sont contigus ;***
 - ***Conception, création, extension, translation, gestion et entretien d'un centre funéraire intercommunal comprenant un cimetière intercommunal et un funérarium intercommunal.***

- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

.

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'intégration aux statuts du T.O. de l'article suivant :
 « 5.13. COMPETENCE FACULTATIVES EN MATIERE DE SERVICES FUNERAIRES
 - ***Conception, création, extension, gestion et entretien sur tout le territoire intercommunal des crématoriums et des sites cinéraires qui leur sont contigus ;***
 - ***Conception, création, extension, translation, gestion et entretien d'un centre funéraire intercommunal comprenant un cimetière intercommunal et un funérarium intercommunal.***

- **AUTORISE** le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE SAINT-LEU
LA RÉUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-12_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 12 /21082025
OBJET : RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 10/13032024

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**00**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent
DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-12_21082025-DE

ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 12 /21082025
RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 10/13032024
Direction Ressources Finances et Appui

Le Maire expose :

Par délibération en date du 25 novembre 1993, la Commune de Saint-Leu a adhéré au Syndicat Mixte de Pierrefonds, alors composé des communes suivantes : Saint-Philippe, L'Entre-Deux, Cilaos, Les Avirons, L'Étang-Salé, La Petite-Île, Saint-Joseph, Saint-Louis, Le Tampon et Saint-Pierre.

L'objectif de ce syndicat était l'exploitation, à des fins civiles et commerciales, de l'aéroport de Pierrefonds ainsi que l'aménagement de la zone environnante.

À ce jour, la Commune de Saint-Leu est la seule Commune du bassin ouest encore membre de ce syndicat.

Par délibération en date du 29 février 2024, la Commune a validé une nouvelle participation à hauteur de 1 % au Syndicat Mixte de Pierrefonds, bien qu'elle ait déjà exprimé son souhait de se retirer de cette instance en août 2023.

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-12_21082025-DE

Par courrier en date du 13 décembre 2024, la Commune a confirmé son intention de se retirer du Syndicat Mixte de Pierrefonds à compter du 1er janvier 2025.

Par délibération n° 10/13032024 du 13 mars 2024, la Commune a approuvé son retrait du Syndicat Mixte de Pierrefonds à compter du 1er janvier 2025.
Le Comité Syndical du SMP n'ayant pu délibérer, le retrait ne pourra donc s'effectuer qu'à compter de la date de la délibération qui sera prise par le Comité Syndical, et non pas au 1er janvier 2025.

Cette présente délibération annule et remplace la délibération n° 10/13032024.

Pour information, la demande de retrait de la Commune sera examinée lors du prochain Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Pierrefonds prévu en septembre.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la demande de retrait de la Commune de Saint-Leu du Syndicat Mixte de Pierrefonds qui prendra effet à compter de la délibération exécutoire du conseil syndical du Syndicat Mixte de Pierrefonds actant le retrait de la Commune de ce Syndicat ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de retrait de la Commune de Saint-Leu du Syndicat Mixte de Pierrefonds qui prendra effet à compter de la délibération exécutoire du conseil syndical du Syndicat Mixte de Pierrefonds actant le retrait de la Commune de ce Syndicat ;

- **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU LA REUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-13_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 13 /21082025
OBJET : RENOUVELLEMENT DU COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE MARINE DE LA REUNION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER EN SON SEIN

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**01**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-13_21082025-DE

DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente
ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 13 /21082025
RENOUVELLEMENT DU COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE MARINE DE LA REUNION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER EN SON SEIN
Direction Affaires Générales et Services Publics

Le Maire expose :

Le Comité Consultatif du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Réserve Naturelle Nationale Marine de la Réunion (GIP-RNMR) est une instance importante de gouvernance pour la gestion de la réserve. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et se réunit au minimum une fois par an sur convocation de son Président.

Ce Comité donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement. Il est consulté sur le projet de plan de gestion. Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel.

Il est également informé de l'état d'avancement des opérations prévues au plan de gestion et de son évaluation. Il formule un avis sur le rapport d'activité annuel qui rend notamment compte de

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-13_21082025-DE

l'application du plan de gestion et de l'utilisation des crédits, ainsi que sur le bilan financier de l'année écoulée et le projet de budget pour l'année suivante.
Par délibérations du Conseil Municipal, des 30 juillet 2020 (Affaire N° 07) et 27/08/2020 (Affaire N° 02), le Conseil Municipal a désigné Monsieur le Maire (titulaire de droit) et Mme VEMINARDI Mylène (suppléante) pour siéger au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Réserve Naturelle Nationale Marine de la Réunion (GIP-RNMR) et de son Comité consultatif.

L'actuel Comité Consultatif, relevant de l'arrêté préfectoral N° 2018-398/SG/DRECV du 09 mars 2018, doit donc être renouvelé pour une nouvelle durée de 5 ans, conformément à l'article R3332-15 du Code de l'Environnement qui prévoit que chaque réserve naturelle nationale soit dotée d'un Comité Consultatif fixé par arrêté préfectoral et renouvelé tous les 5 ans.

Il convient, dès lors, pour l'Assemblée, de désigner ses représentants de la Commune appelés à siéger au sein du GIP Réserve Marine Nationale de la Réunion et de son Comité Consultatif.

Pour des raisons pratiques, cette désignation peut se faire à main levée, en lieu et place du bulletin secret, avec l'accord de l'Assemblée.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le principe du vote à main levée pour cette désignation ;
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire, en qualité de titulaire de droit et Madame VEMINARDI Mylène, Conseillère municipale, en qualité de suppléante pour représenter la Commune de Saint-Leu au sein du GIP-RNMR et de son Comité Consultatif ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Le Maire, représentant titulaire de droit pour siéger au sein du GIP-RNMR et de son Comité Consultatif, propose la candidature de Madame VEMINARDI Mylène, Conseillère municipale, en qualité de suppléante.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, **le Conseil Municipal, à la majorité** (1 opposition : M. MULQUIN Christophe),

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, à la majorité,
(1 opposition : M. MULQUIN Christophe)

- **DESIGNE** Monsieur le Maire, en qualité de titulaire de droit et Madame VEMINARDI Mylène, Conseillère municipale, en qualité de suppléante pour représenter la Commune de Saint-Leu au sein du GIP-RNMR et de son Comité Consultatif, par un vote à main levée, conformément à l'article 24 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-13_21082025-DE

- **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU
LA REUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-14_21082025-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOUT 2025

DELIBERATION N° 14 /21082025
OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	21
Procurations	03
Votants	24
Abstention / Opposition	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente
ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-14_21082025-DE

DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente
ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 14 /21082025
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Direction Ressources Finances et Appui / Ressources Humaines

Le Maire expose :

Il est rappelé que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois en conséquence et de créer les postes dont le besoin est justifié par la nature spécifique de la fonction à exercer.

Aussi, considérant la nécessité, il est proposé, à cet effet, les créations et modifications présentées ci-après et classées selon la nature des besoins de la Collectivité, notamment :

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-14_21082025-DE

❖ Besoins permanents : création et modification du tableau des emplois

❖

Direction/ Secteur	Libellé de l'emploi	Filière	Caté-gorie	Libellé du cadre d'emploi ou du ou des grades possibles pour ce poste (Titulaire ou Contractuel)	Nom-bre	emps de travail
Direction Générale des Services	**Agent de gardiennage et de surveillance 121h33**	Techn.	C	cadre d'emploi des Agents de maîtrise, des Adjoints administratifs, des adjoints techniques	1	80 %
	Agent de gestion administrative 121h34	Admin.	C	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	1	80 %
Direction Epanouissement Humain	**agent de restauration scolaire 121h33**	Techn. /admin.	C	cadre d'emploi des Adjoints administratifs, des Adjoints techniques	2	80 %
	agent des écoles 121h34	Techn. /admin.	C	cadre d'emploi des Adjoints administratifs, des Adjoints techniques, des ASEM	10	80 %
	Agent des écoles 91,10 h	Techn. /admin.	C	cadre d'emploi des Adjoints administratifs, des Adjoints techniques, des ASEM	10	60 %
	agent administratif écoles 112h	Techn. /admin.	C	cadre d'emploi des Adjoints administratifs, des Adjoints techniques, des ASEM	1	73,84 %
Direction Qualité de vie et support technique	**chargé de propreté des locau 121h34**	Techn.	C	cadre d'emploi des Adjoints techniques	3	80 %

❖ *Admin. : administrative / Techn. : Technique*

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Besoins temporaires Art 40 I de la Loi 2012-347 du 12/03/2012

- Accroissement saisonnier d'activité – Centre de Loisirs Avec Hébergement pour le 2eme Semestre 2025

Motif	Emploi	Niveau de recrutement	Nature des fonctions	Activités	Nombre de poste	Niveau de rémunération	Date d'effet
Article 3 alinéa 2 Loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée.	Directeur diplômé	BAFD ou stagiaires BAFD ou diplômes équivalents.	Construire et gérer un projet. Animer une équipe. Responsable de la sécurité des enfants.	Séjour pour jeunes de 12 à 17 ans avec Hébergement (21/10/25 au 25/10/25).	1	Salaire forfaitaire de 730 euros bruts pour les missions du Séjour pour jeunes et les différentes séances de formation et bilan avant et après le Séjour pour jeunes.	5 jours et 4 nuits de Séjour pour jeunes du 21 au 25 octobre 2025 inclus.
Article 3 alinéa 2 Loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée.	Animateur	Peut être titulaire du BAFA ou CAP.PE	Encadrer et surveiller les enfants dans les activités. Coopérer dans les actions d'animation et mettre en œuvre les situations pédagogiques d'apprentissage. Contrôler les règles de sécurité.	Séjour pour jeunes de 12 à 17 ans avec Hébergement (21/10/25 au 25/10/25).	3	Salaire forfaitaire de 630 euros bruts pour les missions du Séjour pour jeunes et les différentes séances de formation et bilan avant et après le Séjour pour jeunes	5 jours et 4 nuits de Séjour pour jeunes du 21 au 25 octobre 2025 inclus.

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-14_21082025-DE

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-14_21082025-DE

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le principe des créations et des modifications des postes susvisés ;
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois du personnel communal, en conséquence ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe des créations et des modifications des postes susvisés ;
- **MODIFIE** le tableau des emplois du personnel communal, en conséquence ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU LA REUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-INFO_01-DE

Ville de Saint-Leu

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AOÛT 2025

INFORMATION N° 01 /21082025

DELEGATION DES POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEE AU MAIRE : COMMUNICATION DES ACTES PRIS AU TITRE DE CETTE DELEGATION POUR LE 1ER SEMESTRE 2025

Nombre des conseillers en exercice	**38**
Présents	**21**
Procurations	**03**
Votants	**24**
Abstention / Opposition	**00**

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
DOMEN Bruno	**Maire**	**Présent**
GUINET Pierre	1er Adjoint	Présent à l'ouverture de la séance – Départ avant l'examen de l'affaire N° 1 et n'a pas eu le temps d'émarger
BERNON Nadège	2ème Adjointe	Absente
DALLY Brigitte	3ème Adjointe	Présente
LEAR Elie	4ème Adjoint	Présent
PLANESSE Nadine	5ème Adjointe	Présente
	6ème Adjoint	
BELIN Gisèle	7ème Adjointe	Présente
AUBIN Jimmy	8ème Adjoint	Présent
ANAMALE Marie Claude	9ème Adjointe	Absente
MAILLOT Bertrand	10ème Adjoint	Présent
ALEXANDRE Marie	Conseillère	Absente - **Procuration à PLANESSE Nadine**
LUCAS Philippe	Conseiller	Présent
SILOTIA Jacqueline	Conseillère	Absente
BADAT Rahfick	Conseiller	Absent
PERMALNAICK Armande	Conseillère	Absente
CODARBOX Jacky	Conseiller	Absent
HAMILCARO Annick	Conseillère	Absente - **Procuration à LAURET Bruno**
ZETTOR Josian	Conseiller	Présent
FERARD Sylvie	Conseillère	Présente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-INFO_01-DE

ABAR Dominique	Conseiller	Absent
LAURET Bruno	Conseiller	Présent
DOMPY Brigitte	Conseillère	Absente
ELLIN Fabrice	Conseiller	Présent
SORET Pascaline	Conseillère	Absente
FELICITE Roland	Conseiller	Absent
VEMINARDI Mylène	Conseillère	Présente
LEE AH NAYE Weï-Ming	Conseiller	Présent
ZITTE Nicolette	Conseillère	Absente
EUZET Jean-Paul	Conseiller	Présent
BARBIN Suzelle	Conseillère	Absente
VIRAMA Stéphane	Conseiller	Présent
SINAPAYEL Marie Josée	Conseillère	Présente
MULQUIN Christophe	Conseiller	Présent
VION Marie-Claire	Conseillère	Absente – **Procuration à DOMEN Bruno**
MARIVAN Serge	Conseiller	Absent -
LENCLUME Marjorie	Conseillère	Présente
RENE David	Conseiller	Présent
HODGI Claudio	Conseiller	Présent

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pierre Guinet a été désigné comme secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'il a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Monsieur GUINET ayant dû quitter la séance avant l'examen de l'affaire N° 1, il a été remplacé, dans sa fonction de secrétaire de séance, par Madame DALLY Brigitte (3ème Adjointe), *désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

INFORMATION N° 01 /21082025

DELEGATION DES POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEE AU MAIRE : COMMUNICATION DES ACTES PRIS AU TITRE DE CETTE DELEGATION POUR LE 1ER SEMESTRE 2025

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-INFO_01-DE

Ville de Saint-Leu

DECISIONS DU 01/01/2025 AU 30/06/2025

DATE DECISION	N° DECISION	CONTENU DE L'ACTE
ACTES PRIS AU TITRE DU POUVOIR DE L'ALINEA 2 DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT		
24/01/2025	76	Nomination des mandataires supplémentaires au sein de la régie d'avances et de recettes multiservices
18/03/2025	206	Fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour la manifestation - L'AID EL - FITR - EDITION 2025
18/03/2025	208	Fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour la manifestation - JOUR DE L'AN TAMOUL -EDITION 2025
16/04/2025	298	Annule et remplace l'Arrêté n°783/2024/DGF/RMS du portant Acte Constitutif d'une régie d'avances et de 11/127/2024
16/04/2025	299	Nomination des mandataires supplémentaires au sein de la régie d'avances et de recettes multiservices
22/04/2025	309	Fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour le TEMPO FESTIVAL 2025 et sa soirée de clôture"
ACTES PRIS AU TITRE DU POUVOIR DE L'ALINEA 8 DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT		
07/01/2025	9	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière du Plate Piton Saint-Leu / emplacement N° CCC 154/ au titre de concession familiale / Madame GARDEBIEN Marie Joëlle
07/01/2025	10	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N° BBB 035/ au titre de concession familiale / Madame SINAMAN Marie Christiane
07/01/2025	11	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Piton Saint-Leu / emplacement N° CCC 104/ au titre de concession familiale /Madame FERARD Marie Michelle
07/01/2025	12	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière du Plate Piton Saint-Leu / emplacement N° CCC 149/ au titre de concession familiale / Monsieur BECHERI Medhi Patrick
22/01/2025	55	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N°KKK 001 / au titre de concession familiale / Madame DIJOUX épouse MADEIRA Josie Marietta
22/01/2025	56	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N°HHH 007/ au titre de concession familiale / Monsieur MAREUIL Joseph Alex Joffroi
22/01/2025	57	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N°AAA 041/ au titre de concession familiale / Monsieur CONFUCIUS Jean Mickaël

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-INFO_01-DE

13/02/2025	**133**	Modification de l'arrêté n° 181/2024/DGA portant attribution d'une concession funéraire (concession familiale au nom de la famille PADRE) après transformation d'un emplacement en terrain commun dans le cimetière de Saint-Leu / Littoral 1
03/04/2025	**251**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N° JJJ 014/ au titre de concession familiale / Monsieur DEURWEILHER André
03/04/2025	**252**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de la Chaloupe / au titre de concession familiale / Madame ELISABETH Nathalie
03/04/2025	**253**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N° CCC 001/ au titre de concession familiale / Madame FUTOL Epouse VERPILLOT Marie Georgette
03/04/2025	**254**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N° KKK 006/ au titre de concession collective / Monsieur EUZET Jean-Paul
03/04/2025	**255**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N° LLL 018/ au titre de concession familiale / Madame CHARITER Marie Chrislaine
03/04/2025	**256**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de la Chaloupe / emplacement N° EEE 007 / au titre de concession familiale / Madame HERODE Epouse FOLIO Marie-Claire
03/04/2025	**257**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de la Chaloupe / emplacement n° 14 / au titre de concession familiale / Monsieur TECHER Valéry
03/04/2025	**258**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N° LLL 022/ au titre de concession familiale / Madame TAYO Epouse GARNIER Marie Roseline
03/04/2025	**259**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N° LLL 015/ au titre de concession familiale / Madame HODGI Pélagie
03/04/2025	**260**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/ emplacement N° LLL 016/ au titre de concession familiale / Monsieur LEBRETON Guillaume
03/04/2025	**261**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2 / emplacement N° HHH 009/ au titre de concession familiale / Monsieur CHANE-PINE Jean-Pierre
03/04/2025	**262**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de la Chaloupe Saint-Leu / emplacement N° CCC 003 / au titre de concession familiale / Monsieur CHARITER Michel Daniel

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-INFO_01-DE

03/04/2025	**263**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière des Colimaçons / emplacement N° DDD 062/ au titre de concession familiale / Monsieur HONORINE Joseph Georget
03/04/2025	**264**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2 / emplacement N° CCC 004/ au titre de concession familiale / Madame GRONDIN Epouse FUTOL Marie Nicaise et Monsieur FUTOL Jean Bernard
03/04/2025	**265**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° LLL 012/ au titre de concession familiale / Monsieur LAGOUE Louis Guy
03/04/2025	**266**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° BBB 046/ au titre de concession familiale / Monsieur FUTOL Jean Pascal
03/04/2025	**267**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° III 014/ au titre de concession familiale / Madame YAP-CHIM Epouse INCANA Nathalie
19/05/2025	**419**	Modification de l'article 2 de l'arrêté n° 258/2025/DAGSP-SF portant attribution d'une concession funéraire cimetière de la Chaloupe / au titre de concession familiale / Mme HERODE
23/05/2025	**440**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° KKK 007/ au titre de concession familiale / Monsieur GRENOUX Roger Claudius
23/05/2025	**441**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° CCC 015/ au titre de concession familiale / Monsieur DEPARIS Christian
23/05/2025	**442**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° CCC 009/ au titre de concession familiale / Monsieur BALEINIER Henri Claude
23/05/2025	**443**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N°CCC 005/ au titre de concession familiale / Monsieur ARAYE Richemont
23/05/2025	**444**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° LLL 009/ au titre de concession familiale / Monsieur TIONOHOUE Rosaire
23/05/2025	**445**	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° CCC 001/ au titre de concession familiale / Madame CHANGEL Epouse PETRONELLI Marie Sylvia et Monsieur PETRONELLI Daniel Henri Pierre

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-INFO_01-DE

23/05/2025	446	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° CCC 008/ au titre de concession familiale / Monsieur CATHERINE Jean Hugues
19/06/2025	595	Abrogation de l'arrêté de concession funéraire N° 782/2020/DST/SE/SF portant attribution d'une concession funéraire sur l'emplacement n° BBB 203 du cimetière de Piton Saint-Leu pour cause de double affectation Monsieur PATERBONNE Jean Marie
19/06/2025	596	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2 Concession familiale suite à l'abrogation de l'arrêté n°782/2020/DST/SE/SF / Monsieur PATERBONNE Jean Marie
19/06/2025	597	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint - Leu Littoral 2/emplacement N° CCC 012/ au titre de concession familiale / Monsieur HAMILCARO Germain
19/06/2025	598	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° CCC 021/ au titre de concession familiale / Monsieur GALANT Jean Valère
19/06/2025	599	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° CCC 022/ au titre de concession familiale / Madame ANEPADEATCHY Marie Augustine
19/06/2025	600	Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière de Saint-Leu Littoral 2/emplacement N° CCC 010/ au titre de concession familiale / Madame SAVIGNAN Epouse ICAZE et Monsieur ICAZE Jean Blaise
ACTES PRIS AU TITRE DU POUVOIR DE L'ALINEA 16 DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT		
15/04/2025	295	Désignation d'un avocat pour la défense de la Commune de Saint-Leu devant la Cour d'Appel de Saint-Denis - Commune de Saint-Leu c /SARL CHOKDEE
15/04/2025	296	Désignation d'un avocat pour la défense de la Commune de Saint-Leu devant la Cour d'Appel de Saint-Denis - Commune de Saint-Leu c/ SARL CEO
ACTES PRIS AU TITRE DU POUVOIR DE L'ALINEA 20 DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT		
17/02/2025	136	Constitution de provision

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-INFO_01-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville de Saint Leu

LISTE DES MARCHES CONCLUS PAR LA COMMUNE DE SAINT -LEU
du 01/01/2025 au 30/06/2025

(Délégation du Conseil au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

MARCHES DE TRAVAUX

N° de marché	Objet du marché	Date de notification	Montant	Nom de l'attributaire	Code postal Ville
Montant compris entre 0 € et 40 000 € H.T.					
TX24_35	Création d'une chambre funéraire à Saint-Leu - Site de Stella (Relance du lot 3 et du lot 6) - Lot n °6 : Plomberie - Sanitaire Ventilation - Climatisation	09/04/2025	39 001,19	SARL AVENIR FLUIDES	97 432 RAVINE DES CABRIS
Montant compris entre 40 000 H.T. € et 90 000 € H.T.					
TX24_35	Création d'une chambre funéraire à Saint-Leu - Site de Stella (Relance du lot 3 et du lot 6) - Lot n°3 : Serrurerie métallerie - Menuiserie extérieure - Menuiserie intérieure	24/04/2025	89 965,00	SARL SIGMA STRUCTURE	97 412 BRAS-PANON
Montant compris entre 90 000 € H.T. et 215 000 € H.T.					
NEANT					

Montant égal ou supérieur à 215 000 € H.T.
NEANT

MARCHES DE FOURNITURES

N° de marché	Objet du marché	Date de notification	Montant	Nom de l'attributaire	Code postal Ville
Montant compris entre 0 € et 40 000 € H.T.					
FCS24_21	Acquisition de cinq groupes électrogènes - Lot n°1 : Acquisition d'un groupe électrogène triphasé d'une puissance de 120 Kva avec inverseur de source	10/03/2025	28 600,00	EURL MHIR	97 424 PITON-SAINT-LEU
FCS24_21	Acquisition de cinq groupes électrogènes - Lot n°2 : Acquisition d'un groupe électrogène triphasé d'une puissance de 120 Kva avec inverseur de source	10/03/2025	28 600,00	EURL MHIR	97 424 PITON-SAINT-LEU
FCS24_21	Acquisition de cinq groupes électrogènes - Lot n°3 : Acquisition d'un groupe électrogène triphasé d'une puissance de 65 Kva avec inverseur de source	10/03/2025	22 299,00	EURL MHIR	97 424 PITON-SAINT-LEU
FCS24_21	Acquisition de cinq groupes électrogènes - Lot n°4 : Acquisition d'un groupe électrogène triphasé d'une puissance de 120 Kva avec inverseur de source	10/03/2025	28 700,00	EURL MHIR	97 424 PITON-SAINT-LEU
FCS24_21	Acquisition de cinq groupes électrogènes - Lot n°5 : Acquisition d'un groupe électrogène monophasé d'une puissance de 20 Kva avec inverseur de source	10/03/2025	18 548,28	SARL SEZM (Société d'Exploitation Mascareignes Matériel)	97 419 LA POSSESSION
FCS24_37	Fourniture et installation de voiles d'ombrage dans les cours d'école - Lot n°1 : Ecole de la Pointe des Châteaux	25/03/2025	9 792,00	SARL OMBRE RUN	97 419 LA POSSESSION

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-INFO_01-DE

FCS24_37	Fourniture et installation de voiles d'ombrage dans les cours d'école - Lot n°2 : Ecole Peyret Forcade	25/03/2025	12 940,00	SARL OMBRE RUN	97 419 LA POSSESSION
FCS24_37	Fourniture et installation de voiles d'ombrage dans les cours d'école - Lot n°3 : Ecole Elie	25/03/2025	25 830,00	SARL OMBRE RUN	97 419 LA POSSESSION
FCS24_37	Fourniture et installation de voiles d'ombrage dans les cours d'école - Lot n°4 : Ecole Mario Hoarau	25/03/2025	17 300,00	SARL OMBRE RUN	97 419 LA POSSESSION
FCS24_37	Fourniture et installation de voiles d'ombrage dans les cours d'école - Lot n°5 : Ecole Piton A	25/03/2025	29 600,00	SARL OMBRE RUN	97 419 LA POSSESSION
	Montant compris entre 40 000 H.T. € et 90 000 € H.T.				
FCS24_33	Acquisition de climatiseurs, d'accessoires et de Pieces détachées d'origine - Lot n°2 : Acquisition d'accessoires et de pièces détachées d'origine pour climatiseurs	26/03/2025	Maxi : 30 000,00/AN (Reconduction tacite x1)	GALAXIE FRIGORIFIQUE REUNIONNAISE SARL	97 420 LE PORT
	Montant compris entre 90 000 € H.T. et 215 000 € H.T.				
FCS24_24	Fourniture et livraison de carburants pour la ville de Saint-Leu - Lot n°1 : Fourniture et livraison de gasoil non routier (fuel)	17/03/2025	Maxi : 30 000,00/AN (Reconduction tacite x3)	VIVO ENERGY REUNION SA	97 420 LE PORT CEDEX
FCS24_24	Fourniture et livraison de carburants pour la ville de Saint-Leu - Lot n°3 : Fourniture de sans plomb	14/03/2025	Maxi : 30 000,00/AN (Reconduction tacite x3)	OLA ENERGY REUNION SAS	97 420 LE PORT
FCS24_33	Acquisition de climatiseurs, d'accessoires et de Pieces détachées d'origine - Lot n°1 : Acquisition de climatiseurs et liquides frigorigènes	26/03/2025	Maxi : 70 000,00/AN (Reconduction tacite x1)	GALAXIE FRIGORIFIQUE REUNIONNAISE SARL	97 420 LE PORT
	Montant égal ou supérieur à 215 000 € H.T.				
FCS24_24	Fourniture et livraison de carburants pour la ville de Saint-Leu - Lot n°2 : Fourniture et livraison de gasoil	17/03/2025	Maxi : 200 000,00/AN (Reconduction tacite x3)	VIVO ENERGY REUNION SA	97 420 LE PORT CEDEX

MARCHES DE SERVICES

N° de marché	Objet du marché	Date de notification	Montant	Nom de l'attributaire	Code postal Ville
	Montant compris entre 0 € et 40 000 € H.T.				
	NEANT				
	Montant compris entre 40 000 € H.T. et 90 000 € H.T.				
	NEANT				
	Montant compris entre 90 000 € H.T. et 215 000 € H.T.				
FCS24_31	Surveillance et gardiennage des sites et des biens publics dans le cadre des évènementiels	20/01/2025	Maxi : 105 000,00/AN (Reconduction tacite x1)	SASU LSP (Langaz Sécurité Privée)	97 424 PITON-SAINT-LEU
FCS24_40	Prestations de sonorisation et de lumière avec technicien pour la Ville de Saint-Leu - Relance lot 3 : Prestation de sonorisation et de lumière avec techniciens pour grande manifestation d'une jauge de 2 500 personnes et plus	13/02/2025	Maxi : 70 000,00/AN Durée initiale 13/02/2025 au 31/12/2025 Reconduction tacite x1 : 01/01/2026 au 31/12/2026	TROPICAL SOUND	97 441 SAINTE-SUZANNE
	Montant égal ou supérieur à 215 000 € H.T.				
FCS24_04	Entretien du patrimoine arboré communal - Lot n°1 : Zone 1 : DPM (Domaine Public Maritime) de KELONIA à Ravine du Cap	30/01/2025	Maxi : 90 000,00/AN (Reconduction tacite x3)	PAYSAGE BOURBON NET CLEAN	97 438 SAINTE-MARIE
FCS24_04	Entretien du patrimoine arboré communal - Lot n°2 : Zone 2 : Saint Leu centre - Porte des Châteaux - Étang - La Fontaine	30/01/2025	Maxi : 120 000,00/AN (Reconduction tacite x3)	PAYSAGE BOURBON NET CLEAN	97 438 SAINTE-MARIE

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214

Envoyé en préfecture le 26/08/2025
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le 26/08/2025
ID : 974-219740131-20250821-INFO_01-DE

FCS24_01	Entretien du patrimoine arboré communal - Lot n°3 : Zone 3 : Zone 3 : Piton - Bois de nèfles - Plateau - Grand-Fond - Stella - Portail - Pointe au Sel - Chaloupe - Camélias - Plate - Colimaçons - Bras Mouton	30/01/2025	Maxi : 90 000,00/AN (Reconduction tacite x3)	PAYSAGE BOURBON NET CLEAN	97 438 SAINTE-MARIE
PI24_36	Réalisation de prestations topographiques et foncière sur le territoire de la commune de Saint-Leu - Lot n°1 : Prestations topographiques sans incidence foncière	30/07/2025	Maxi : 210 000,00/AN (Reconduction tacite x3)	SARL CABINET PALACIOS	97 460 SAINT-PAUL
PI24_36	Réalisation de prestations topographiques et foncière sur le territoire de la commune de Saint-Leu - Lot n°2 : Prestations topographiques avec incidence foncière	30/07/2025	Maxi : 150 000,00/AN (Reconduction tacite x3)	SARL CABINET PALACIOS	97 460 SAINT-PAUL

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 26 AOUT 2025
Le Président de séance,

MAIRIE DE ST LEU
LA RÉUNION

Bruno DOMEN

Publié le : 26/08/2025 14:01 (Indian/Mauritius)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/38214